

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 29 avril 2026**

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 21/04/2026 <i>Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire</i>
Présents : 13	
Votants : 15	Présents : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT
Pour : 15	
Contre : 0	Représentés : Céline HÉLIAS représentée par Floriane GACHON, Sébastien JACQUES représenté par Alain RAYNALDY
Abstentions : 0	Excusés : Absents : Secrétaire de séance : Patrice BRINGER

Objet : Amendes de police 2026 ANNULE ET REMPLACE DE_2026_033 du 29 avril 2026 - DE_2026_034

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du reversement des recettes provenant des amendes de police au titre de l'année 2026, la commune a sollicité le technicien référent Lozère ingénierie pour un accompagnement de nos besoins.

La commune a constitué deux dossiers :

1. La signalisation pour un montant de 3 100,00 € HT comprenant la fourniture d'un miroir routier et de panneaux.
2. Un feu tricolore vert-récompense solaire pour un coût de 8 173,87 € HT

La sécurisation de la traversée du Mazet route départementale 999 est indispensable au vu des résultats du radar pédagogique installé lors de la dernière campagne.

Elle donne lecture de l'estimation prévisionnelle dressée par Lozère ingénierie et l'entreprise Signaux Girod.

Travaux	Montant € HT
SIGNALISATION	3 100,00
FEU « VERT RECOMPENSE » SOLAIRE	8 173,87
Montant total HT	11 273,87
TVA à 20 %	2 254,77
Montant total € TTC	13 528,64

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les travaux à hauteur de 11 273,87 € HT soit 13 528,64 € TTC.
- Demande à Madame le Maire de solliciter les aides nécessaires à la réalisation de ces aménagements sécuritaires au titre des amendes de polices 2026.
- Autorise le Maire à signer tous documents pour la mise à œuvre de ces deux opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures:

Le Maire,
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 06 / 2026
et publié ou notifié
le 01 / 06 / 2026



Date de transmission de l'acte: 01/06/2026
Date de réception de l'AR: 01/06/2026
048-200083335-DE_2026_034-DE
A G E D I